

LA CEM TRANSFORME VOTRE EXPÉRIENCE EN DIPLÔME



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif permettant à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire connaître officiellement les compétences acquises au cours de ses expériences professionnelles ou personnelles. Ce processus peut conduire à l'obtention d'une certification (diplôme, titre ou certificat de qualification) sans passer par un cursus scolaire classique.

La VAE valorise ainsi l'expérience sur le terrain en la rendant équivalente à des qualifications formelles. Elle s'adresse aux salariés, aux bénévoles, aux travailleurs indépendants et aux agents de la fonction publique.



LIEU

En présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ÉCONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE

Établissement Public Territorial de
la Collectivité de Saint-Barthélemy

57 Chemin des Sables
Centre Elvina - Saint-Jean
97133 Saint-Barthélemy



0590 27 12 55



formation@cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00033

N° d'activité : 95 9700165497

MG - Version 1 - 23/12/2025



LES ATOUTS D'UNE VAE

Pour l'organisme, la VAE permet de valoriser les compétences internes, de fidéliser les salariés et d'accroître leur qualification sans avoir recours à un recrutement externe.

Pour le salarié, le demandeur d'emploi, le futur chef d'entreprise ou l'agent de la fonction publique, la VAE offre l'opportunité d'obtenir un diplôme, de sécuriser son parcours professionnel et d'accélérer son évolution de carrière ou sa reconversion. Elle permet également de répondre à l'obligation d'obtenir certains diplômes pour exercer des professions réglementées.



OBJECTIF

Justifier que **l'expérience correspond au diplôme visé**.
Le diplôme obtenu via la VAE a la même valeur que celui obtenu après des études traditionnelles.



DURÉE D'UNE VAE

La VAE est un projet personnel qui doit s'inscrire dans le cadre d'un projet professionnel. Bien que l'**accompagnement d'une durée totale de 26 heures** (réparties en plusieurs entretiens de 30 min à 2h) constitue une partie du processus, l'accompagnateur ne rédige pas les livrets à la place du candidat. Il oriente le candidat mais c'est celui-ci qui se charge de rédiger en dehors des entretiens. Une bonne organisation est donc nécessaire. La durée moyenne d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) varie selon plusieurs facteurs : le type de certification visée, l'expérience du candidat, la complexité du dossier et la disponibilité des jurys. Il faut compter entre 6 mois et 1 an pour l'ensemble du processus, bien que cela puisse être plus rapide en fonction du diplôme visé et de la motivation du candidat.



QUEL DIPLÔME ?

Avec une VAE, il est possible d'obtenir des diplômes allant du CAP au diplôme d'ingénieur, ainsi que des titres professionnels ou des certifications inscrits au RNCP. Cela couvre divers secteurs tels que les métiers techniques, administratifs, commerciaux, le management, le bâtiment, ou encore l'hôtellerie-restauration.



COÛT D'UNE VAE

Le coût de la VAE est de :

- **570 € pour la phase de recevabilité (4h).**
- **3.230 € pour la phase d'accompagnement (22h).**

Il est possible de financer cette démarche par le biais d'AKTO ou via le Compte Personnel de Formation (CPF).

Les frais de jury ou d'examen ne sont pas compris et ne peuvent être pris en charge. Ceux-ci varient selon la certification et le certificateur et sont à régler directement auprès de ce dernier.



LES ACTEURS

La CEM : elle accueille, informe et conseille le candidat. En sa qualité d'accompagnateur VAE, elle va être en mesure de pouvoir identifier le diplôme le plus adapté à la situation du candidat et ainsi l'aider à constituer ses livrets.

Le Candidat : il doit justifier d'une expérience professionnelle (salarié, non salarié, bénévole ou agent de la fonction publique) en lien direct avec le référentiel de certification souhaitée.

Le Certificateur : il vérifie l'adéquation entre les compétences décrites dans le dossier et celles exigées par la certification visée.



LES ÉTAPES

1-Phase d'information (gratuite) : permet de comprendre la VAE : étapes, accompagnement, coûts et reconnaissance de votre expérience.

2-Phase de recevabilité : choix du diplôme adapté à l'expérience, identification du certificateur et constitution du dossier de recevabilité.

3-Phase d'accompagnement individuel : comprendre le référentiel de certification, valoriser l'expérience, rédaction du Livret 2 et préparation au passage devant le jury.

**VOTRE PARCOURS A DE
LA VALEUR
FAITES-LE RECONNAÎTRE**